

Cote du document:	EB 2009/98/R.61
Point de l'ordre du jour:	17 a) iv)
Date:	16 décembre 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République fédérale du Nigéria

Mémoire du Président

Programme de développement des microentreprises rurales

Délai de signature de l'accord de financement

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après.

Abdoul Wahab Barry

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2060
courriel: a.barry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

En raison du rôle que joue le programme de développement des microentreprises rurales dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale adoptée par le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria, le Conseil d'administration est invité à prolonger jusqu'au 31 mars 2010 le délai prévu pour la signature de l'accord de financement relatif à ce programme.

Mémoire du Président

Programme de développement des microentreprises rurales

Délai de signature de l'accord de financement

1. À sa quatre-vingt-douzième session, tenue du 11 au 13 décembre 2007, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un prêt et un don à la République fédérale du Nigéria en faveur du programme de développement des microentreprises rurales (EB 2007/92/R.22/Rev.1), dont la négociation n'avait pas été achevée avant qu'il soit soumis au Conseil pour examen. Ce financement a été approuvé sous réserve que toute modification importante des conditions présentées au Conseil pouvant résulter des négociations soit portée à l'attention du Conseil lors d'une session ultérieure, avant la signature de l'accord de financement pertinent.
2. Les négociations relatives à l'accord de financement du programme ont pris fin le 3 septembre 2009. L'accord de financement n'a toutefois pas encore été signé parce que les démarches administratives internes ne sont pas terminées.
3. Compte tenu de ce délai, le Gouvernement fédéral du Nigéria a envoyé au FIDA un courrier officiel, daté du 7 décembre 2009, qui sollicite un délai supplémentaire pour parachever l'accord de financement.